

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2238

22 septembre 2011

SOMMAIRE

2608 CAPITAL s.à.r.l.	107424	RA Juice S.à r.l.	107409
A. Menarini Participations Internationales		RA Oscillators S.à r.l.	107410
S.A.	107410	RCAF IME S.à r.l.	107410
AP Portland 9 S.à r.l.	107411	RCAF Juice S.à r.l.	107411
Aroffs Invest S.à r.l.	107420	RE Coatings S.à r.l.	107412
Articvision S.A., S.P.F.	107413	RE Family Healthcare S.à r.l.	107412
Bell Investments S.A.	107411	RE Logistics S.à r.l.	107399
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	107416	Rembrandt IV S.à r.l.	107413
Decofils SA	107397	RE Orthopedics S.à r.l.	107412
Edalux	107412	RE Pet Food S.à r.l.	107413
Fidelity International Real Estate Fund		Ribamar Costa S.à r.l.	107413
Company 20	107378	Riverside Europe Loudspeakers Luxem-	
Fidelity International Real Estate Fund		bourg S.à r.l.	107398
Company 21	107380	Roselyn Estates S.A.	107414
Fidelity International Real Estate Fund		Rynda En Primeur S.A.	107414
Company 22	107382	Rynda En Primeur S.A.	107414
Fidelity International Real Estate Fund		Rynda En Primeur S.A.	107415
Company 4	107384	Slovalux Investment S.A.	107415
Fidelity International Real Estate Fund		Snack Royal Grillades S.à r.l.	107415
Company 5	107386	Société Nationale des Chemins de Fer Lu-	
Fidelity International Real Estate Fund		xembourgeois	107416
Company 6	107388	Société Nationale des Chemins de Fer Lu-	
Fidelity International Real Estate Fund		xembourgeois	107416
Company 7	107390	Terminaux Intermodaux de Bettembourg	
Fidelity International Real Estate Fund		107419
Company 8	107392	Topeinture S.à r.l.	107419
Fidelity International Real Estate Fund		Transports Nuno S.à r.l.	107419
Company 9	107394	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	
Fissler A.G.	107415	107416
Flairzone S.à r.l.	107414	Valencia Investments S.à r.l.	107420
Fortis Direct Real Estate Fund	107396	Vector	107423
HaMer Holding S.à r.l.	107420	VIII Co-Investment International Holdings	
J P S Impec Occasions Sàrl	107424	S.à r.l.	107424
"P.ARC Luxembourg S.à r.l."	107424	VIII International Holdings S.à r.l.	107424
Railtour Luxembourg	107410	Wickla Management S.A.	107423
RA IME S.à r.l.	107409		
RA Investments Luxembourg I S.à r.l. ..	107409		

Fidelity International Real Estate Fund Company 20, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.613.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 20", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, incorporated by notarial deed on 1 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1472 of 17 July 2010.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Company's year starts on the 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

"Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1st, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Fidelity International Real Estate Fund Company 20», avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1472 du 17 juillet 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de l'année sociale pour qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification de l'article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

3) Modification de l'article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23288. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114606/104.

(110131906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 21, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.615.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 21", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, incorporated by notarial deed on 1 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1471 of 17 July 2010.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Company's year starts on the 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

"Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1st, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Fidelity International Real Estate Fund Company 21», avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1471 du 17 juillet 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de l'année sociale pour qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification de l'article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

3) Modification de l'article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23290. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114607/104.

(110131909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 22, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.617.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 22", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, incorporated by notarial deed on 1 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1472 of 17 July 2010.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Company's year starts on the 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

"Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1st, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Fidelity International Real Estate Fund Company 22», avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1472 du 17 juillet 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de l'année sociale pour qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification de l'article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

3) Modification de l'article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23291. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114608/104.

(110131915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.794.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 4", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 27 August 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2363 of 19 October 2007.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

The Company's year starts on the 1 July of each year and ends on 30 June of each year.

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Fidelity International Real Estate Fund Company 4", avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2383 du 19 octobre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de l'année sociale pour qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification de l'article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

3) Modification de l'article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société."

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23272. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114609/105.

(110131052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.795.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 5", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A rue Albert Borschette, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 27 August 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2353 of 19 October 2007.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

The Company's year starts on the 1st July of each year and ends on 30 June of each year.

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Fidelity International Real Estate Fund Company 5», avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2353 du 19 octobre 2007.

L’Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d’acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l’ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de l’année sociale pour qu’elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l’année suivante.
- 2) Modification de l’article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

L’année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

- 3) Modification de l’article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l’inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’Assemblée, cette dernière a pris à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’assemblée décide de modifier l’année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l’année suivante.

L’exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16. Année sociale.** L’année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Troisième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l’inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23273. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114610/105.

(110131172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.796.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 6", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 27 August 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2363 of 19 October 2007.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

The Company's year starts on the 1st July of each year and ends on 30 June of each year.

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Fidelity International Real Estate Fund Company 6», avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2383 du 19 octobre 2007.

L’Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d’acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l’ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de l’année sociale pour qu’elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l’année suivante.

2) Modification de l’article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

L’année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

3) Modification de l’article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l’inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’Assemblée, cette dernière a pris à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’assemblée décide de modifier l’année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l’année suivante.

L’exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16. Année sociale.** L’année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Troisième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23274. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114611/105.

(110131181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.797.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 7", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 27 August 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2368 of 20 October 2007.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

The Company's year starts on the 1st July of each year and ends on 30 June of each year.

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 16. Financial year.** The Company’s year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year.”

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Fidelity International Real Estate Fund Company 7», avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2368 du 20 octobre 2007.

L’Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d’acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l’ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de l’année sociale pour qu’elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l’année suivante.

2) Modification de l’article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

L’année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

3) Modification de l’article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l’inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’Assemblée, cette dernière a pris à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’assemblée décide de modifier l’année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l’année suivante.

L’exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16. Année sociale.** L’année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23275. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114612/105.

(110131183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.053.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 8", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, incorporated by deed of the undersigned notary on 10 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5 February 2008.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Company's year starts on the 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

"Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1st, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 16 Financial year.** The Company’s year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year.”

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Fidelity International Real Estate Fund Company 8», avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008.

L’Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d’acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l’ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de l’année sociale pour qu’elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l’année suivante.

2) Modification de l’article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L’année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

3) Modification de l’article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Tout associé peut prendre connaissance de l’inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’Assemblée, cette dernière a pris à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’assemblée décide de modifier l’année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l’année suivante. L’exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23276. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114613/104.

(110131218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.057.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fidelity International Real Fund Company 9", having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, incorporated by deed of the undersigned notary on 10 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 302 of 6 February 2008.

The Meeting is presided over by Mr. Claude HELLERS, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Elena DYACHUK, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Lionel FANTAUZZO, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - As appears from the attendance list, all FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - That the agenda of the Meeting is the following:

1) Change to the financial year so that it shall begin the 1st July and shall finish the 30th June of the following year.

2) Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Company's year starts on the 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

3) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

"Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to modify the Company's current financial year so that it will henceforth run from 1st of July and shall end on 30th of June of the following year.

The current year that has begun June 1st, 2010 will terminate on 30th June 2011.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 July of each year and ends on 30 June of each year."

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 17 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Fidelity International Real Estate Fund Company 9», avec siège social à L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 302 du 6 février 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude HELLERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elena DYACHUK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel FANTAUZZO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il ressort de la liste de présence que les QUINZE MILLE (15.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de l'année sociale pour qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification de l'article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

3) Modification de l'article 17 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} juin 2010 se terminera le 30 juin 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HELLERS, E. DYACHUK, L. FANTAUZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23277. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114614/105.

(110131672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Fortis Direct Real Estate Fund, une société d'investissement à capital fixe, (la "Société") en la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 2010, publié au Mémorial numéro 1154 du 3 juin 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de European Direct Property Management S.A., représentée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Witwicki, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I. - L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 26 mai 2011 n'a pu valablement délibérer faute de quorum, et la présente Assemblée a été convoquée par avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 27 mai 2011.

II. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Il ressort de la liste de présence que sur les trente-six mille neuf cent soixante et un virgule quatre-vingt-dix-sept (36.961,97) actions actuellement en circulation, deux (2) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 9 des statuts pour y apporter une précision concernant la création de nouveaux compartiments;

2.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'Associé Gérant-Commandité pourra créer dans les limites autorisées par les présents statuts et par la loi OPC autant de compartiments (le(s) "Compartiment(s)") qu'il sera nécessaire, selon les critères et les modalités à définir par lui, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment. Au sein de chaque Compartiment, l'Associé Gérant-Commandité aura la faculté de créer différentes catégories d'actions ("Catégorie(s) d'Actions") voire des classes d'actions ("Classe(s) d'Actions");

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour y apporter une précision concernant la création de nouveaux compartiments;

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Premier paragraphe.** L'Associé Gérant-Commandité pourra créer dans les limites autorisées par les présents statuts et par la loi OPC autant de compartiments (le(s) "Compartiment(s)") qu'il sera nécessaire, selon les critères et les modalités à définir par lui, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment. Au sein de chaque Compartiment, l'Associé Gérant-Commandité aura la faculté de créer différentes catégories d'actions ("Catégorie(s) d'Actions") voire des classes d'actions ("Classe(s) d'Actions")"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. LEJEUNE, S. WOLTER-SCHIERES, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27413. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114622/60.

(110131671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Decofils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.473.

L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DECOFILS S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.473, constituée suivant acte reçu le 29 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 754 du 13 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Belgique à l'adresse suivante: B-8730 Beernem, Sint-Andreaslaan 26, cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non inscription de la société au Registre des Sociétés en Belgique.

2.- Pouvoir à accorder à: Étude NOTARIS Joost EEMAN, ayant son siège social à Oudenaardsesteenweg, 50, B-9000 Gent et/ou Cazimir Advocaten, ayant son siège social à Vijhoekstraat 40C, B-1800 Vilvoorde,

à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Belgique.

3.- Attribution de tous pouvoirs à tout porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Belgique.

4.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

En conformité avec les prescriptions de l'article 67 (1) 1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires réunis en assemblée décident unanimement de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, et de faire adopter par la Société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de la non-inscription de la Société en Belgique.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social en Belgique, sera fixée à B-8730 Beernem, Sint-Andreaslaan 26.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à:

Étude NOTARIS Joost EEMAN, ayant son siège social à Oudenaardsesteenweg, 50, B-9000 Gent et/ou Cazimir Advocaten, ayant son siège social à Vijhoekstraat 40C, B-1800 Vilvoorde,

à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Belgique, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Belgique.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38886. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129327/68.

(110149041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 128.150,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107514/11.

(110121554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RE Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.061.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands registered under number 4765438,

Here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RE Logistics S.à r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), one hundred and forty (140) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), one hundred and forty (140) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), one hundred and forty (140) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), one hundred and forty (140) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), one hundred and forty (140) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), one hundred and forty (140) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), one hundred and forty (140) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), one hundred and forty (140) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), one hundred and forty (140) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; (iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; and (iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager’s or officer’s interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be

removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and Obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward

and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Thereupon, Riverside Europe Fund IV, LP, represented as stated above, subscribes to five hundred and forty (540) Class of Ordinary Shares, one hundred and forty (140) Class A Share, one hundred and forty (140) Class B Share, one hundred and forty (140) Class C Share, one hundred and forty (140) Class D Share, one hundred and forty (140) Class E Share, one hundred and forty (140) Class F Share, one hundred and forty (140) Class G Share, one hundred and forty (140) Class H Share and one hundred and forty (140) Class I Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-); and

The amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

Class A Managers:

- Mr. Sam Henkes, Fund Accountant, born in Bombay (India), on October 12, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, born in Châtenay-Malabry (France), on July 5, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Grégory Centurione, Chartered Accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Managers

- Mr. Peter Parmentier, European Legal Counsel, born in Gent (Belgium), on July 2, 1972, with professional address at Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgium;

- Mr. Volker Schmidt, Partner, born in Hameln, Germany on December 2, 1964, with professional address at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

2. The registered office of the Company is fixed at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the said representative with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership de droit des Iles Caimans, ayant son siège social c/o Maple Corporate Service Limited, PO Box 309, Uglan House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré sous le numéro 4765438,

Ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RE Logistics S.à r.l. (la «Société»)

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45,000,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), cent quarante (140) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), cent quarante (140) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), cent quarante (140) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), cent quarante (140) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), cent quarante (140) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), cent quarante (140) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), cent quarante (140) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), cent quarante (140) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), cent quarante (140) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts.

Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que: (i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Parts Sociales de Classe Ordinaire soit la dernière classe de parts sociales à être rachetée; (ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; (iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont délégués, mais peuvent

être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/ elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer aux associés comme dividende.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits, Riverside Europe Fund IV, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cent quarante (540) Parts Sociales de Classe Ordinaire, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe A, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe B, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe C, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe D, une cent quarante (140) Parts Sociales de Classe E, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe F, une cent quarante (140) Parts Sociales de Classe G, cent quarante (140) Parts Sociales Part Sociale de Classe H, cent quarante (140) Parts Sociales Part Sociale de Classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-).

Le montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.400.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A

- M. Sam Henkes, Fund Accountant, né à Bombay (Inde), le 12 octobre 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Mlle Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, née à Châtenay-Malabry (France), le 5 juillet 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Grégory Centurione, Expert-Comptable, né le 22 décembre 1972 à Etterbeek (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché Luxembourg;

Gérants de Catégorie B

- M. Peter Parmentier, European General Counsel, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgium Belgique;
- Mr. Volker Schmidt, Partner, né à Hameln, Allemagne le 2 décembre 1964, ayant son adresse professionnelle à Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.
Signé: M. AMET-HERMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30428. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098676/562.

(110111805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

RA Investments Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.938,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107515/11.

(110121590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RA IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107516/11.

(110121600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RA Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107517/11.

(110121585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RA Oscillators S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 378.425,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107518/11.

(110121560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 2011 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Madame Lucia ALEOTTI,

Monsieur Gaël BRIAND,

Monsieur Pietro Giovanni CORSA et

Monsieur Giovanni d'AUBERT

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

*Pour A. Menarini Participations Internationales S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011109808/21.

(110126342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Railtour Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 14.044.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.7.11.

Monique BUSCHMANN

La Gérance

Référence de publication: 2011107519/12.

(110121812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RCAF IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.641.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107520/11.

(110121599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RCAF Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.849.317,78.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107521/11.

(110121584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Bell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.018.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2011 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Haute à L-4963 Clémency.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011109112/20.

(110123083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

AP Portland 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 13.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.178.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société AP PORTLAND 9 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 26 novembre 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 14 juillet 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107595/19.

(110124078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

RE Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.775.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107522/11.

(110121594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RE Family Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.230.425,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107523/11.

(110121592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

RE Orthopedics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.990.275,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107524/11.

(110121558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Edalux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 341, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.386.

Extrait des décisions prises par l'Associé unique en date du 19 juillet 2011

- L'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 343 route d'Arlon, L-8011 Strassen au 341 route d'Arlon, L-8011 Strassen.

- L'Associé unique a décidé de nommer Monsieur Frank BODEN, employé privé, né le 09/10/1961 à Pétange (Luxembourg), demeurant à 8 Op der Louerei, L-5684, Dalheim, au poste de Gérant technique de la Société, pour une durée indéterminée.

Dorénavant, Monsieur Murat MUTLU est Gérant administratif de la Société.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Murat MUTLU / Frank BODEN

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2011109979/21.

(110126524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

RE Pet Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 752.850,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107525/11.

(110121596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Rembrandt IV Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.020.275,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Rembrandt IV S.à. r.l.

Mlle Axelle De Donker

Référence de publication: 2011107526/14.

(110121422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Ribamar Costa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 130, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.536.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107527/10.

(110121899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Articvision S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.836.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée
Générale Ordinaire du 25 juillet 2011*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Messieurs Robert RECKINGER et Guy WAGNER de leurs fonctions d'administrateurs.

L'Assemblée nomme à la fonction d'administrateurs:

- Monsieur Henri REITER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Claudio TOMASSINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011107604/19.

(110124151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Roselyn Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.363.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011107528/10.

(110121986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Flairzone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.373.

Cession de parts

En date du 27 juillet 2011, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

1) LTA Investments Inc., détenant 12.500 parts dans la société sous rubrique, a transféré la totalité de ses parts à Conseil Comptable S.A.

2) Conseil Comptable S.A. a transféré la totalité de ses parts à JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 12.500 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., une société luxembourgeoise, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 865, avec adresse au 6, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011110020/21.

(110126288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107529/11.

(110121467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Les comptes annuels consolidés audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107530/11.

(110121470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Les comptes annuels consolidés audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107531/11.

(110121482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Fissler A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.302.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Madame Friederike FISSLER - PECHTL, Rechtsanwältin, demeurant au 189, Hauptstrasse, D-55743 Idar-Oberstein, Allemagne, Président;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110041/21.

(110125779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Slovalux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.283.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour le Conseil d'administration

Eva Rodick

Référence de publication: 2011107532/12.

(110122064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Snack Royal Grillades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 25, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 82.821.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107533/10.

(110121909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 59.025.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107534/10.

(110121794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 59.025.

Les comptes consolidés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107535/10.

(110121798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Marie-Paule Mockel / Véeane waltregny
Cadre / Adjoint à la Direction

Référence de publication: 2011107543/12.

(110121996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 738.800,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 111.941.

Le vingt juillet de l'an deux mille onze.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

EUROMEZZANINE 5 FCPR, un fonds commun de placement a risques soumis à la procédure allégée, régi par le droit Français, ayant son siège social au 11, Rue Scribe, F-75009 Paris, France, dûment représenté par EUROMEZZANINE CONSEIL, société de gestion, ayant son siège social au 11, Rue Scribe, F-75009 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris, France sous le numéro B 423 762 814,

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.» (ci après la Société), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°419 du 25 février 2006, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu par Me Joseph Elvinger en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°626 en date du 2 avril 2011.

II. Le capital social est fixé à sept cent soixante-deux mille trois cent cinquante Euro (EUR 762.350,00) représenté par dix-huit mille six cent soixante-deux (18.662) Parts sociales de Catégorie A, quatre mille huit cents (4.800) Parts sociales

de Catégorie B, huit cent quatre-vingt-huit (888) Parts sociales de Catégorie C, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, trois cent quarante-deux (342) Parts sociales de Catégorie E, deux cent soixante-quatorze (274) Parts sociales de Catégorie F, six cents (600) Parts sociales de Catégorie H, deux mille deux cent huit (2.208) Parts sociales de Catégorie I, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie K, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie L, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie S, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

III. Suite à la réalisation des investissements des Portefeuilles E et H, l'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de vingt-trois mille cinq cent cinquante Euro (EUR 23.550,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille trois cents cinquante Euro (EUR 762.350,00) à sept cent trente-huit mille huit cents Euro (EUR 738.800,00) par l'annulation des trois cents quarante-deux (342) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune auxquelles correspond le Portefeuille E et des six cents (600) parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, auxquelles correspond le portefeuille H.

IV. Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier les articles 1^{er}, 7, 17 et 18 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Les notions définies à l'article 1^{er} et figurant dans les présents statuts (les «Statuts») ont la signification suivante:

«Associé de Catégorie A» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie A.

«Associé de Catégorie B» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie B.

«Associé de Catégorie C» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie C.

«Associé de Catégorie D» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie D.

«Associé de Catégorie F» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie F.

«Associé de Catégorie I» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie I.

«Associé de Catégorie J» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie J.

«Associé de Catégorie K» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie K.

«Associé de Catégorie L» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie L.

«Associé de Catégorie M» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie M.

«Associé de Catégorie N» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie N.

«Associé de Catégorie O» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie O.

«Associé de Catégorie P» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie P.

«Associé de Catégorie Q» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie Q.

«Associé de Catégorie R» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie R.

«Associé de Catégorie S» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie S.

«Associé de Catégorie T» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie T.

«Associé de Catégorie U» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie U.

«Associé de Catégorie V» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie V.

«Associé de Catégorie W» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie W.

«Associé de Catégorie X» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie X.

«Associé de Catégorie Y» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie Y.

«Parts sociales de Catégorie A» signifie les parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie B» signifie les parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie C» signifie les parts sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie D» signifie les parts sociales de Catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie F» signifie les parts sociales de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie I» signifie les parts sociales de Catégorie I d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie J» signifie les parts sociales de Catégorie J d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie K» signifie les parts sociales de Catégorie K d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie L» signifie les parts sociales de Catégorie L d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie M» signifie les parts sociales de Catégorie M d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie N» signifie les parts sociales de Catégorie N d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie O» signifie les parts sociales de Catégorie O d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie P» signifie les parts sociales de Catégorie P d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie Q» signifie les parts sociales de Catégorie Q d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie R» signifie les parts sociales de Catégorie R d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie S» signifie les parts sociales de Catégorie S d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie T» signifie les parts sociales de Catégorie T d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie U» signifie les parts sociales de Catégorie U d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie V» signifie les parts sociales de Catégorie V d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie W» signifie les parts sociales de Catégorie W d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie X» signifie les parts sociales de Catégorie X d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Parts sociales de Catégorie Y» signifie les parts sociales de Catégorie Y d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

«Portefeuille» fait référence à un investissement assigné.»

Art. 7. Capital social. Le capital social est fixé à sept cent trente-huit mille huit cents Euro (EUR 738.800,00) représenté par dix-huit mille six cent soixante-deux (18.662) Parts sociales de Catégorie A, quatre mille huit cents (4.800) Parts sociales de Catégorie B, huit cent quatre-vingt-huit (888) Parts sociales de Catégorie C, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, deux cent soixante-quatorze (274) Parts sociales de Catégorie F, deux mille deux cent huit (2.208) Parts sociales de Catégorie I, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie K, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie L, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie S, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

Toute prime d'émission payée lors de la libération de parts sociales sera remboursable exclusivement aux propriétaires de parts sociales sur lesquelles la prime d'émission a été payée.

Art. 17. Réserve légale et dividendes. L'excédent créditeur du compte des pertes et profits, y compris le surplus des Portefeuilles A, B, C, D, F, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X et Y, après déduction des frais généraux, des charges sociales, de l'amortissement et des provisions pour engagements passés et futurs, constituera le bénéfice net de la Société. Au moins cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale comptabilisée séparément pour chacune des catégories de parts sociales. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital. Le profit net doit être placé avant l'assemblée générale qui va décider, sur recommandation du gérant ou conseil de gérance, de l'attribution de ces bénéfices.

Les résolutions concernant le paiement de dividendes parmi les sommes à distribuer conformément aux statuts sont à prendre au profit de chaque catégorie à la prochaine assemblée générale par vote majoritaire recueilli dans toutes les catégories de parts sociales.

Le gérant ou conseil de gérance peut décider le paiement d'un dividende intérimaire. La résolution pour le paiement d'un dividende intérimaire parmi les sommes distribuables en conformité avec les statuts, au bénéfice de chaque catégorie, est prise par le gérant ou par décision majoritaire du conseil de gérance.»

Art. 18. Nomination d'un liquidateur. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes, charges et dépenses de la liquidation, les Portefeuilles A, B, C, D, F, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X et Y seront distribués à leur catégorie respective et dans chaque catégorie aux détenteurs de parts de cette catégorie, au pro rata du nombre de parts détenus par eux».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10269. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110747/160.

(11012677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Terminaux Intermodaux de Bettembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 76.057.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011107540/10.

(110121820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Topeinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.076.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107541/10.

(110121903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Transports Nuno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 149.863.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107542/10.

(110121901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Valencia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrice Gallasin.

Référence de publication: 2011107545/10.

(110121890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Aroffs Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.685.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 27 janvier 2011

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B. en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107583/14.

(110123794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

HaMer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.296.

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held the Extraordinary General Meeting of the members of the company HaMer Holding S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 112.296 (herewith the "Company"), which has been incorporated on 5 October 2005 pursuant to a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 425 of 27 February 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, prenamed, on 6 June 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2220 of 11 September 2008.

The meeting is opened and presided over by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, "juriste", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, "juriste", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) to raise it from EUR 589,475 (five hundred eighty-nine thousand four hundred seventy-five Euro) to EUR 609,475 (six hundred nine thousand four hundred seventy-five Euro) by creation and issue of 800 (eight hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to be issued at par against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

2. Subscription of the 800 (eight hundred) new corporate units by POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.

3. Amendment of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 609,475 (six hundred nine thousand four hundred seventy-five Euro) divided into 24,379 (twenty-four thousand three hundred seventy-nine) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

French version

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 609.475 (six cent neuf mille quatre cent soixante-quinze euros) représenté par 24.379 (vingt-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

II) The members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their corporate units are shown on an attendance list, which signed by the members present and by the proxies of the represented members, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented members after having been signed "ne varietur" by the members present, by the proxies of the represented members, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list all the 23.579 corporate units representing the whole corporate capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) to raise it from EUR 589,475 (five hundred eighty-nine thousand four hundred seventy-five Euro) to EUR 609,475 (six hundred nine thousand four hundred seventy-five Euro) by creation and issue of 800 (eight hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to be issued at par against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

The Meeting states that POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P., represented by its general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, with registered office at 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, U.S.A., has renounced to its preferential subscription rights and decides to admit to the subscription of the 800 (eight hundred) new corporate units the other member, POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., represented by its general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, with registered office in PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., represented by its general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, with registered office in Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, duly represented by Mr Philippe PONSARD, prenamed, by virtue of a proxy dated 5 July 2011, declares to subscribe to all the 800 (eight hundred) newly issued corporate units, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) is as of today at free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The members resolve to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 609,475 (six hundred nine thousand four hundred seventy-five Euro) divided into 24,379 (twenty-four thousand three hundred seventy-nine) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société HaMer Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 112.296 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu en date du 5 octobre 2005 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 425 du 27 février 2006. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2220 du 11 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 20.000 (vingt mille Euro) en vue de le porter de EUR 589.475 (cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euro) à EUR 609.475 (six cent neuf mille quatre cent soixante-quinze Euro) par la création de 800 (huit cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

2. Souscription de 800 (huit cents) parts sociales nouvelles par POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.

3. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 609,475 (six hundred nine thousand four hundred seventy-five Euro) divided into 24,379 (twenty-four thousand three hundred seventy-nine) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Version française

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 609.475 (six cent neuf mille quatre cent soixante-quinze euros) représenté par 24.379 (vingt-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 23.579 parts, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 20.000 (vingt mille Euro) en vue de le porter de EUR 589.475 (cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euro) à EUR 609.475 (six cent neuf mille quatre cent soixante-quinze Euro) par la création de 800 (huit cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

L'assemblée constate que POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P., représenté par son general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, ayant son siège social au 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, U.S.A., a renoncé à ses droits de souscription préférentiels et décide d'admettre la souscription aux 800 (huit cents) nouvelles parts sociales POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., représenté par son general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite a comparu POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., représenté par son general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, ayant siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand

Cayman, The Cayman Islands, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 juillet 2011, qui déclare souscrire aux 800 (huit cents) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 20.000 (vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 609.475 (six cent neuf mille quatre cent soixante-quinze euros) représenté par 24.379 (vingt-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Alexia UHL, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2011. Relation GRE/2011/2668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110067/170.

(110125853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2010 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Annuelle du 12.04.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Katie AGNES / Claire Ingrid BERGE

Mandataire Principal / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011107546/13.

(110121545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Wickla Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 65.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107547/10.

(110121813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

"P.ARC Luxembourg S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.969.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011107565/11.

(110123846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

2608 CAPITAL s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 151.885.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.08.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011117439/10.

(110133578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

J P S Impec Occasions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 5, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 91.539.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011118001/10.

(110133519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

VIII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114469/10.

(110130500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114468/10.

(110130496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.
